



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

3 AVRIL 2025

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 3 avril 2025 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents : Marie-Claire BARCOUDAT, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Quorum : 5

Présents : 7

Votants : 9

Absents représentés : Jean BRANSIET, Séverine JASSERAND

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sylvie COUVREUR

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2025 ;
2. Vote des taux 2025 (taxe foncière sur le bâti, non bâti et résidence secondaire) ;
3. Délibération approuvant le renouvellement de l'adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE) du SIEL - TE ;
4. Délibération approuvant le procès-verbal de transfert des actifs et passifs du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay vers la commune suite au retrait de LFA ;
5. Délibération subventions aux associations ;
6. Avenant au bail de l'ACCA (Association communale de chasse agréée) ;
7. Informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2025

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 13 mars 2025 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Vote des taux 2025 ((taxe foncière sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation)

Madame la maire informe le conseil municipal que les taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doivent être votés.

Madame la maire rappelle les taux en vigueur sur la commune :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.55 %

Compte tenu de l'inflation ces impôts locaux augmenteront mécaniquement vu les modalités de calcul opérées par la direction générale des finances publiques.

Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir les taux actuellement en vigueur pour l'année 2025.

Les taux pour l'année 2025 sont :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.55 %

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Renouvellement de l'adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL-TE Loire (SAGE)

La commune adhère aux services du SAGE, service du SIEL-TE Loire qui assiste la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

Madame la maire explique que ce service a permis à la commune d'avoir un diagnostic sur les consommations d'électricité, tous bâtiments confondus ce qui a conduit à des économies d'énergie. De plus les conseils du SAGE ont amené la commune à bénéficier de subventions conséquentes lors de divers travaux à la maison communale.

L'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, pour une durée annuelle par tacite reconduction. Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE s'élève à 424 € ; cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions.

Le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

- Télégestion
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment & Énergie
- Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec intérressement aux économies d'énergie
- Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE) mis en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, de s'engager à verser les contributions annuelles correspondantes et d'autoriser Madame la maire à signer toutes pièces afférentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération approuvant le procès-verbal de transfert des actifs et passifs du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay vers la commune suite au retrait de LFA

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera présentée ultérieurement

5. Subventions aux associations

L'association « *maison partagée seniors Apinac* » sollicite une subvention pour la *Maison Thézou* qui va ouvrir ses portes au début de l'été 2025. Cette association, qui relève de l'économie sociale et solidaire, a sollicité une subvention pour contribuer à l'équipement en matériel électro-ménager.

Il est proposé au conseil municipal d'examiner favorablement cette demande et de lui attribuer une subvention de 500€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Avenant au bail de l'ACCA (Association communale de chasse agréée)

L'association communale de chasse agréée (ACCA) dispose d'un local qui a fait l'objet d'un bail emphytéotique arrivant à échéance au mois de mars 2032. Ce bail ne mentionne pas le montant des charges.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à signer un avenant au bail précisant la participation de l'association aux charges pour un montant annuel de 300€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Informations diverses

- Madame la maire informe le conseil municipal qu'elle ne sera pas candidate à la fonction de maire lors des prochaines élections municipales en mars 2026, compte tenu de son âge.
- Sylvie Couvreur, deuxième adjointe, informe le conseil municipal de sa démission de la fonction d'adjointe au 1^{er} juin 2025. Elle restera membre du conseil municipal et conservera certaines missions.

Agenda :

- Samedi 5 avril à 8h30 : rendez-vous annuel pour le nettoyage de la commune par les habitants
- Jeudi 8 mai 11h : cérémonie commémorative
- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le jeudi 5 juin 2025 à 20h30.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h.



La secrétaire,

Sylvie COUVREUR.

A handwritten signature of "Sylvie COUVREUR" in blue ink.